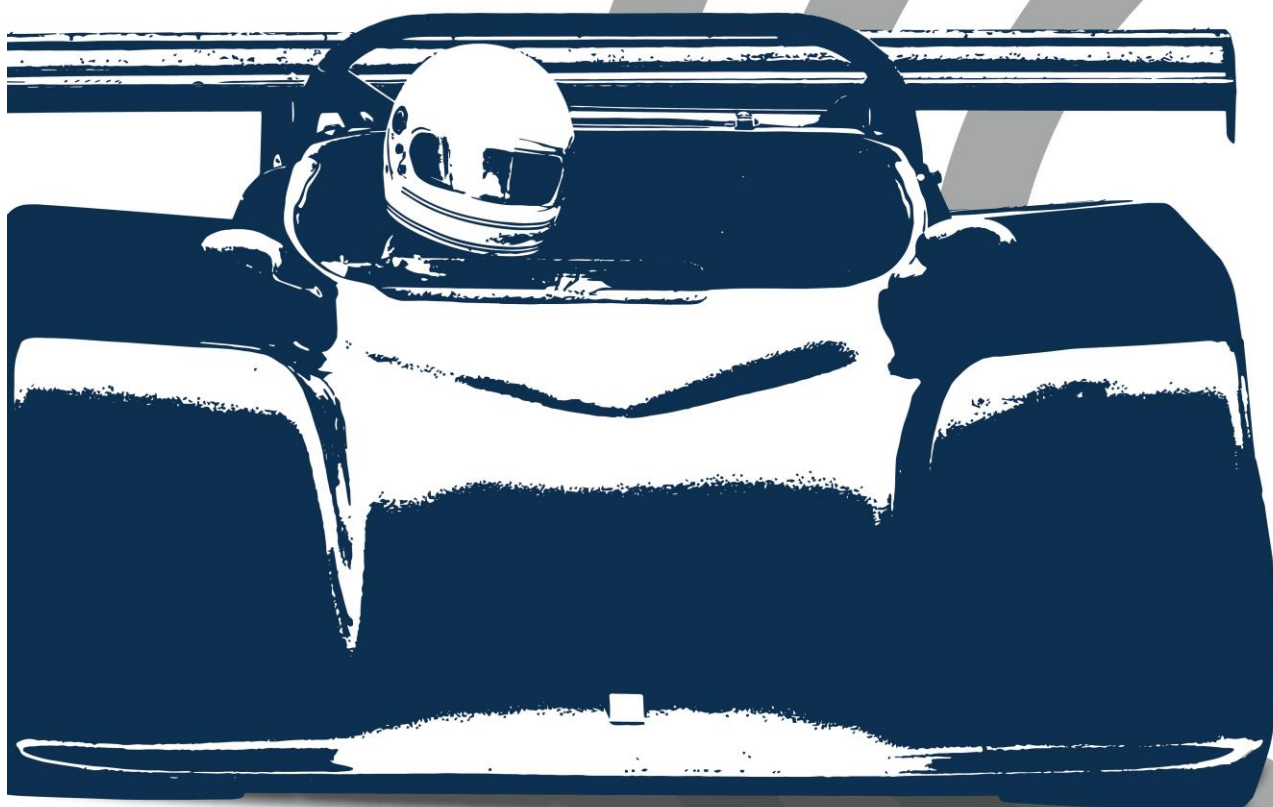


ACA CLUB



PUJADA COURSE DE CÔTE ARINSAL

10/11 · 06 · 2023

CHAMPIONNAT DE FRANCE MONTAGNE 2^{ème} DIVISION
CAMPIONAT DE CATALUNYA DE MUNTANYA
TROPHÉE DES PYRÉNÉES

www.pujadaandorra.com

FFSA



RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF VHC

COURSE DE COTE ARINSAL – ANDORRE 9 10 11 juin 2023

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côte et les règles spécifiques courses de côte VHC.

L'AUTOMOBIL CLUB d'ANDORRA organise le **9,10 et 11 juin 2023** une compétition automobile nationale à participation étrangère autorisée de véhicules Historiques de compétition, dénommée : COURSE DE COTE ARINSAL · ANDORRE

Le présent règlement a été approuvé par :

AUTOMOBIL CLUB D'ANDORRA : sous le numéro : 02·M·VHC·2023 en date du : 26/04/2023
Enregistré à la FFSA : sous le permis d'organisation numéro : 334 en date du : 28/04/2023

COMITÉ ORGANISATEUR TECHNIQUE

ACA CLUB.ESPORTIVA 13, Babot Camp, AD500 Andorra La Vella - ANDORRE
Tel. : (+ 376) 803 400 Fax : (+ 376) 822 560 E-mail : esportiva@aca.ad

Web : www.pujadaandorra.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. BIAGIONI	Norbert	Lic.
Commissaire Sportifs	M. VILLARD	Louis-Jean	Lic.
Commissaire Sportifs	M. MARAINE	Joel	Lic.
Secrétaire du Collège	MM. RAYO	Alicia	Lic. NOCS 002
Observateur FFSA	<i>A designer</i>		
Coordinateur Général	M. SASPLUGAS	Toti	Lic. NOCD 006
Directeur Epreuve	M. RIBOLLEDA	Andreu	Lic. IODC 002
Directeur de Course	M. CAPDEVILA	Joel	Lic. NODC 001
Directeur de Course adjoint / Chef de la sécurité	M. SERRACANTA	Jordi	Lic. NODC 005
Directeur de Course adjoint	M. GOMA	Jordi	Lic. NODC 002
Médecin - Chef	M. ESTEBAN	Pedro Luís	Lic. IOSM 001
Secrétaire de l'épreuve	MM. LOPEZ	Berta	Lic. NOCS 001
Secrétaire responsable tableau affichage	MM. FABREGA	Antonia	Lic. NOCS 003
Commissaire préposé au départ	M. SUBIRÀ	Ventura	Lic. NOCC 027
Commissaire pre-grille	M. COURT	Regis	Lic.
Commissaire pre-grille	MM COURT	Anne Marie	Lic.
Commissaire en chef parc arrivée et parc fermé	M. OLIVERAS	Marc	Lic. NOCC 015
Commissaire en chef parcs concurrents	M. BESOLI	Marcel	Lic. NOCC 028
Commissaire Technique en chef	M. DESNOUX	Jean Claude	Lic.
Commissaire Technique	M. PEGOLOTTI	Serge	Lic.
Commissaire Technique	M. CASTRO	Jorge	Lic. NOCT 009
Commissaire Technique	M. LÓPEZ	Adrià	Lic. NOCT 001
Chronométrateur-chef	M. NAUDI	Miquel	Lic. NOCR 002
Chargé des relations avec les concurrents	M. LEROY	J. Christophe	Lic.
Chargé des relations avec les concurrents	M. DEVRIESE	Jean Luc	Lic.
Chef médias	M. AUTET	Josep	Lic. NSP 001

1.2P. HORAIRES

05.05.2023	17.00	Publication Règlement Particulier / Ouverture Engagements	pujadaandorra.com	
05.06.2023	17.00	Clôture des engagements	pujadaandorra.com	
06.06.2023	17.00	Publication de la Liste Officielle des Engagés	pujadaandorra.com	
07.06.2023	17.00	Ouverture Parc Concurrents	En face Hôtel Ushuaïa	
Vendredi 09.06.2023	16.00 à 19.30	Vérifications Administratives	Hôtel Ushuaïa	
	16.30 à 20.00	Vérifications Techniques.	Parc concurrents	
	20.00	1 ^{er} Réunion des Commissaires Sportifs.	PC Course Hôtel Ushuaïa	
Samedi 10.06.2023	09.00 à 11.00	Vérifications Administratives (voir conditions Art.1.3p)	Hôtel Ushuaïa	
	09.00 à 11.00	Vérifications Techniques (voir conditions Art.1.3p)	Parc concurrents	
	12.00	Affichage liste concurrents autorisés aux essais Fermeture de la route	Tableau Affichage CS 520	
	12.01	Briefing pilotes	Hôtel Ushuaïa CS 520	
	12.30	Inspection sécurité		
	13.00	Essais Libres – NON CHRONOMÉTRÉS		
		Série B + A - Catalunya		
		Série B - CFM		
		Série A – CFM		
	14.30	Essais Officiels 1 - CHRONOMÉTRÉS		
		Série B + A Catalunya		
		Série B - CFM		
		Série A – CFM		
	16.30	Essais Officiels 2 – CHRONOMÉTRÉS		
		Série B + A Catalunya		
		Série B - CFM		
		Série A – CFM		
	18.15	Affichage liste concurrents autorisés course / ordre départ	Tableau Affichage	
	18.30	COURSE 1	CS-520	
		Série B + A Catalunya		
	Série B - CFM			
	Série A – CFM			
20.30	Publication classement provisoire	Tableau Affichage		
Dimanche 11.06.2023	08.00	Fermeture de la route	CS 520	
	08.30	Inspection sécurité		
	09.00	Essais Libres / Warm Up – NON CHRONOMÉTRÉS		
		Série B + A - Catalunya		
		Série B + A - CFM		
	10.30	COURSE 2		
		Série B + A Catalunya		
		Série B - CFM		
		Série A – CFM		
	12.30	COURSE 3		
		Série B + A Catalunya		
		Série B - CFM		
		Série A – CFM		
	14.30	Affichage des résultats provisoires.		Tableau Affichage
	15.00	Affichage des résultats officiels / Ouverture parc fermé		Tableau Affichage
16.00	Remise de prix / A la suite communiquée de presse.	Hôtel Ushuaïa		

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

1.3P. VERIFICATIONS

Les Vérifications administratives auront lieu aux Hotel Ushuaia Mountain

Vendredi **09 juin 2023 de 16.00h à 19.30h**

Samedi **10 juin 2023 de 09.00h à 11.00h** (pour les concurrents autorisés)

Les Vérifications techniques auront lieu aux Parc Concurrents

Les vérifications des voitures s'effectueront pour chaque concurrent a sa place dans le parc concurrents.

Vendredi **09 juin 2023 de 16.30h à 20.00h.**

Samedi **10 juin 2023 de 09.00h à 11.00h** (pour les concurrents autorisés)

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : Auto Tècnic, Av. De Sant Antoni 60 PB, AD400 LA Massana. Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue.

Pesage des voitures libre ou obligatoire Parc pré-départ, et pendant le déroulement de l'épreuve.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Lors de l'engagement l'organisation attribuera à chaque équipage une place délimitée dans le parc concurrent. Un responsable de l'organisation sera sur place, pour faciliter l'installation dans le parc dès le :

Mercredi 07 juin 2023 à 16.00h

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms FFSA 2023

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ACA CLUB - Automòbil Club d'Andorra

13, Babot Camp

AD500 Andorra La Vella

ANDORRE

Tel.: (+376) 803 400

E-mail: esportiva@aca.ad

Web: www.pujadaandorra.com

Jusqu'à la date de clôture des engagements qui sont fixés au Lundi **5 juin 2023 à 17.00h.**

Les droits d'engagement sont fixés à 440€, réduits à **220€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des droits d'engagement

Forme de Paiements :

Par Carte de Crédit : Un lien par mail sera envoyé par l'organisateur, marquez votre mail sur le formulaire d'inscription

Par virement bancaire

Banque : Crédit Andorrà **Compte** : AD2000031101111652610101 **Swift** : CRDAADAD

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **50**.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Cote VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve de support ou règlement standard Course de Côte.

Un numéro supplémentaire sera rajouté sur l'angle haut du pare-brise pour les voitures fermées et sur le centre du capot avant sur les voitures ouvertes.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Publicité obligatoire et optionnelle voir additif n° 1 de l'organisation

Publicité optionnelle, éventuellement communiquée ultérieurement par l'organisateur.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de Arinsal - Andorra se déroulera sur la route CS520 de Arinsal à Comallemple.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Longueur du parcours :

4.100 m

Départ : Km **0,240 télésiège Josep Serra** : **42° 34' 35" N / 1° 28' 48" E**

Altitude **555 m**

Arrivée : Km **4,340 Parking Comallemple** : **42° 34' 24" N / 1° 28' 16" E**

Altitude **1.910 m**

Dénivelé :

355 m

Pente moyenne :

8,60 %

Pente maximum :

11,00 %

Modalités de retour au départ

En convoi par la même route de la course en sens inverse

Parc concurrents :

Parking télésiège Josep Serra

Parc de départ :

Parking télésiège Josep Serra

Parc d'arrivée :

Parking Comallemple après l'arrivée

6.2P. ROUTE DE COURSE

La mise en convoi des concurrents sera organisée dans le parc concurrents. Les concurrents seront mis à leur place sur 1 seule file.

6.3P. FILE DE DEPART

Télésiège Josep Serra

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés aux parkings du Télésiège Josep Serra et le parking du Parc Natural del Comapedrosa.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de Mercredi 07 juin 2023 à 17.00h

Les remorques devront être garées à l'extérieur du parc concurrents, sur les terrains spécifiés par les organisateurs.

Le parc concurrent est limité aux voitures accréditées.

Il est interdit d'entrer, se garer ou circuler dans les parcs concurrents aux voitures sans accréditation.

La sortie et entrée des voitures d'assistance est interdites sauf pour les exceptions autorisées par le responsable de parc.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé au parc concurrent.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Pendant tout le déroulement de l'épreuve au site internet www.pujadaandorra.com

Pendant tout le déroulement de l'épreuve au PC Course (zone de départ Hotel Ushuaïa)

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra à :

PC Course, Collège commissaires sportifs et salle de presse a : Hôtel Ushuaïa

Du vendredi 09/06/2023 a 15.00h jusqu'au dimanche 11/06/2023 a 17.00h

Téléphone : + (376) 344 375 (pendant la compétition)

Centre de secours le plus proche :

Lieu : HOSPITAL NOSTRA SENYORA DE MERITXELL Téléphone n° + (376) 871 000

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à l'hôtel Ushuaïa le samedi 10 juin à 12.01h

La présence de tous les pilotes est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Procédure de départ : feux tricolores.

Ordre de départ :

Voitures de Production (série B)

FC, F2000, N/FN/SP, A/FA, GT Sport, GTTS

Voitures de Sport (série A)

D/E, CM/CNF/CN, CN+, E2SC

Cet ordre restera inchangé pour toute la course.

Lors des essais les 10 plus petits numéros partiront en dernier dans chacune des séries (A et B).

En course, dans chacune des séries (A et B), au sein de chacun des groupes, les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des temps réalisés aux essais, **sauf pour les dix meilleurs temps des essais (série A et série B) qui partiront en dernier dans l'ordre décroissant des temps des essais.**

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est interdit.

L'utilisation de couvertures chauffantes ou, tout dispositif analogue n'est autorisé que dans les parcs concurrents officiels, et interdite entre le parc concurrent et la ligne de départ.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Pour les essais chronométrés

Si CFM VHC : Les N° 301 à 312 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des N°.

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

La compétition se disputera en trois montées et le classement s'effectuera sur le *cumul des deux meilleures montées*.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins deux montées de course.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

Un classement séparé pour chacun des groupes,

Un classement séparé pour chacune des classes,

Un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B),

Un classement Challenge Historique de la Montagne de la FIA (éventuellement),

Un classement série A et série B séparées,

Un classement à l'Indice de Performance (éventuellement),

Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

10.3 REMISE DES COUPES.

La remise des prix se déroulera le 11/06/2023 à 16.00 heures au parc concurrents.

En cas d'épreuve de doublure, la distribution des prix pourra avoir lieu avant celle de l'épreuve de support.